



ASIE/INDE - Viol et meurtre d'une jeune indienne de 23 ans : un inculpé mineur bientôt libre

New Delhi (Agence Fides) – L'un des six inculpés du viol et du meurtre de la jeune indienne de 23 ans qui a bouleversé le monde entier voici un mois, est mineur. C'est ce qu'a démontré le Tribunal des mineurs de Delhi. Ceci, selon la praxis juridique indienne, pourrait lui permettre d'être libre d'ici quelques mois. L'âge de l'inculpé, décrit par la police de Delhi comme le plus brutal des six accusés, a été déclaré comme étant de « 17 ans, six mois et 24 jours », comme le démontre son certificat de naissance. La législation indienne prévoit qu'un mineur d'âge compris entre 16 et 18 ans puisse être, dans le cas où il serait condamné pour un crime, détenu dans une maison de correction pour trois ans au plus avant d'être placé en liberté surveillée. Toutefois, la loi prévoit qu'un mineur ne peut être détenu dans ce type de structure rééducative au-delà de son 18ème anniversaire et qu'il ne peut par la suite être de nouveau jugé, condamné ou placé en détention. Selon cette norme, le jeune inculpé pourrait purger quelques mois de peine avant d'être relâché dès qu'il sera majeur, à savoir le 4 juin prochain.

Le Père Nithiya Sagayam, OFM Cap, Directeur du Franciscan Peace Centre sis dans l'Etat du Tamil Nadu et Secrétaire exécutif du Bureau pour le Développement humain de la Fédération des Conférences épiscopales d'Asie (FABC) commente ce fait à l'Agence Fides : « Si le jeune a commis des crimes si graves, tels que le viol et l'homicide, comment le fait de le remettre en liberté peut-il constituer une solution ? Il s'agit d'un problème sérieux pour le pays, d'une question qui doit être soulevée de manière urgente en ce qu'elle concerne la légalité et l'impunité. Il faut urgemment se demander : qui peut-on considérer mineur ? Un jeune homme qui viole et tue peut-il être considéré tel ? Le jeune en question a une responsabilité civile et pénale évidente ». L'autre question, remarque le Père Sagayam, est que « les mineurs en Inde sont exposés à une culture, servie par les moyens de communication de masse, qui propage violence et sexe : ceci ne protège pas leur développement psychophysique et augmente la diffusion des crimes au sein de la société ». (PA) (Agence Fides 29/01/2013)